



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/113

**OBJET : ACCORD DE CONSORTIUM POUR LE PROJET
RECOLTERA**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 11 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 11 octobre 2024

Secrétaire de séance : Laurent BARBAN

La séance est ouverte.

**Le 17 octobre de l'année deux mille
vingt-quatre à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Procuration à	NOM Prénom	Présents*	Procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU
CLAIR Jean-Georges (Maire)	E	Mme DUCOSSON	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRERE	GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. GARCIA
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAUX Stéphane	E	M. AULANIER	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	D		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	M. GACHET	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mm BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	D		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	A				

* P = Présent / E = Excusé / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/113

**OBJET : ACCORD DE CONSORTIUM POUR LE PROJET
RECOLTERA**

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt introduisant les projets alimentaires territoriaux (PAT),

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2018/143 du 18 décembre 2018 validant la feuille de route pour le Projet Alimentaire de Territoire (PAT),

Vu la délibération n°2021/013 du 12 janvier 2021 relative au projet PARASOL (PARcours Alimentaire SOLidaire),

Vu la délibération 2021/181 intitulée Démarche de labellisation du Projet Alimentaire Territorial (PAT),

Vu la délibération n°2022/090 du 23 juin 2022 relative au Contrat de Nouveaux Équilibres de Coopération Territoriale avec Bordeaux Métropole (CoNECT),

Vu l'Appel à Manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires - 3e vague » (l'AMI),

Vu la délibération n°2023/124 du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 intitulée Contribution de la CCM à la réponse de Bordeaux Métropole à l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires »,

Vu l'accord de consortium annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Écologique et Solidaire en date du 17 septembre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu possède un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) labellisé depuis février 2022. Ce projet est décliné sous forme de fiche action. Une attention particulière est portée sur la création de démarche collective avec des partenaires.

Dans le cadre de leur coopération formalisée par la signature d'un contrat établissant de nouveaux équilibres de coopération territoriale (CoNECT) en septembre 2022, la CCM et la Métropole ont mis en place une collaboration opérationnelle sur les volets agricole et alimentaire (engagement réciproque afin de mener un partage d'expériences et développer des partenariats techniques autour des projets alimentaires de territoire et de coordonner l'accompagnement et l'installation des porteurs de projets agricoles).

Le projet ReCol'Terra

Ce projet est issu de l'AMI de la Banque des Territoires intitulé « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». Il a pour but de financer la transformation, pour une échelle territoriale choisie, des modèles agricole et alimentaire en testant des **nouvelles technologies** de manière **coordonnée**. Celui-ci se présente sous la forme de deux phases : une phase de maturation de 18 mois, puis une phase de réalisation de 5 ans.

Par délibération, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la participation de la CCM au projet de réponse de Bordeaux Métropole. Dans ce cadre, la CCM s'est positionnée comme membre du consortium, via une lettre d'engagement.

En juin 2024 la métropole et ses partenaires ont été lauréats de cet AMI.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/113

OBJET : ACCORD DE CONSORTIUM POUR LE PROJET RECOLTERA

Ce projet est structuré en 3 axes :

Axe 1 : Développement d'un réseau de fermes agroécologiques

L'objectif de cette réflexion est d'établir un réseau de fermes sur la Gironde. Ce réseau permettra la mutualisation de matériel et une cohérence des productions entre les différents sites. La structuration de ce réseau permettra d'outiller les producteurs pour répondre aux marchés publics des collectivités notamment. Ce réseau comprendra des fermes déjà existantes et de nouvelles fermes imaginées et conçues lors de la phase de maturation.

Axe 2 : Création d'une filière de transformation légumière locale

Travaux basés sur une étude de 2022 sur les outils de transformation disponible en Gironde. Il y a un besoin pour les établissements de restauration métropolitains et alentours.

Axe 3 : L'émergence d'une logistique alimentaire optimisée, clarifiée et adaptée aux besoins

Etude des flux alimentaires, à lancer dans le cadre de la phase de maturation phase 2).

La CCM fait partie des territoires partenaires pour les 3 axes.

Le cadre coopératif

Dans une logique de coopération territoriale, la Métropole souhaite mener ces projets au-delà de ses délimitations. Le projet ReCol'Terra réunit un large consortium de près de 43 structures partenaires, dont 8 territoires, représentatif **du système agricole et alimentaire local**, comprenant les organismes du développement agricole et foncier, de la restauration collective, de la transformation privée, de la distribution alimentaire et solidaire, les collectivités et territoires girondins et des partenaires institutionnels dont notamment le Département de la Gironde.

La gouvernance du projet

La gouvernance du projet est encadrée par plusieurs instances : Un Comité de suivi général, un Comité technique (par axes), des Groupes de Travail (au sein de chaque axe) et Comité de pilotage des territoires, instances ou seront uniquement représentés les techniciens et élus des collectivités territoriales.

Cette instance permet d'assurer l'articulation entre le projet ReCol'Terra et les actions des territoires dans le cadre de leur projet ou leur démarche alimentaire.

L'engagement de la collectivité

La CCM en tant que membre de consortium fait partie du **comité de suivi** et s'engage à y participer. Ce comité de suivi comprend des élus et des techniciens. La VP Corinne Martinez et la chargée de mission PAT pourraient représenter la collectivité.

Le territoire sera également représenté dans les **comités techniques** de chaque axe. La représentation technique se fera par la coordinatrice du PAT.

L'engagement de la CCM dans le cadre de ce projet est uniquement technique et non financier.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/113

**OBJET : ACCORD DE CONSORTIUM POUR LE PROJET
RECOLTERA**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Président à approuver la position de la CCM dans cet accord de consortium.
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 17 octobre 2024



Laurent BARBAN
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Signé électroniquement par
: Laurent Barban
Date : 23/10/2024
Qualité : Parapheur CC
Montesquieu - Secrétaire
de séance